



Séance du Conseil Municipal du vendredi 24 mai 2024

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 24 mai 2024**

N°41/Motion

**Motion relative à la mise en œuvre du projet de ligne 19 du Grand Paris Express**

Le vendredi 24 mai 2024, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 16 mai 2024, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

**Secrétaire** : Mme Rosa MACEIRA

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, M. Gourta KECHIT, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Teresa EVERARD par Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, Mme Sabrina MORENO par Mme Myriam KASSA, M. Cémil YARAMIS par M. Cédric PLANCHETTE, M. Mohamed ANAJJAR par Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Hervé ZILBER, M. Bankaly KABA

**Absent** :

Alors que presque tous les départements d'Ile-de-France bénéficient des infrastructures en cours de réalisation du Grand Paris Express, le Val d'Oise ne sera desservi qu'à la marge, par un tronçon de la ligne 17 à Gonesse.

Ainsi, alors que 90% des Valdoisiens habitent dans une commune desservie par une gare, les interconnexions et les temps de trajet ne connaîtront pas l'amélioration indispensable à laquelle ils peuvent légitimement prétendre et dont bénéficieront les habitants des autres départements d'Ile-de-France.

Face à ce constat, le Département du Val d'Oise a pris l'initiative de lancer en 2020 une étude exploratoire afin de remédier à cette situation. La solution retenue est la création d'une ligne de métro 19, qui doit relier l'aéroport Roissy - Charles-de-Gaulle à La Défense en passant par un corridor au Sud du Val d'Oise, qui concentre une forte densité de population, avec des

interconnexions avec les lignes 15, 17 et 18 du métro du Grand Paris et les lignes H et D du réseau Transilien (cf. plan annexé à la présente délibération).

La réalisation de la ligne 19 sera une amélioration concrète pour le quotidien de plus de 360 000 Valdoisiens qui seront localisés à moins de deux km d'une gare de cette ligne et rendra accessible plus de 450 000 emplois.

En novembre dernier, les Présidentes de la Région Ile-de-France et du Département du Val d'Oise ont annoncé un financement conjoint des études de faisabilité visant la réalisation de cette infrastructure.

De nouvelles étapes sont désormais nécessaires pour inscrire la ligne 19 dans le schéma d'ensemble du Grand Paris Express.

C'est pourquoi,

- Considérant l'urgence climatique et la nécessité d'offrir des alternatives à la mobilité automobile,
- Considérant le dynamisme démographique du Val d'Oise induisant des besoins croissants de mobilité,
- Considérant l'insuffisance de transports en commun structurants reliant les zones densément peuplées du Val d'Oise et les grands pôles d'emplois de La Défense et de la plate-forme aéroportuaire de Roissy - Charles-de-Gaulle,
- Considérant l'amélioration concrète qu'apportera la ligne 19 pour le quotidien de 360 000 valdoisiens qui seront localisés à moins de deux km d'une gare,
- Considérant que la ligne 19 rendra accessible plus de 450 000 emplois,
- Considérant les bénéfices attendus d'une ligne de métro reliant La Défense à l'aéroport de Roissy – Charles-de-Gaulle et desservant les zones densément habitées du Sud du Val d'Oise en terme :
  - o De gain de temps et d'accessibilité pour des centaines de milliers d'habitants,
  - o D'attractivité économique et résidentielle des territoires desservis par la ligne,
  - o De correspondances et d'interconnexions avec le réseau RER/transilien au profit de tous les Valdoisiens,
- Considérant l'inscription du projet de ligne 19 dans le schéma directeur environnemental de la Région Ile-de-France,
- Considérant l'annonce conjointe du Département du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France d'un financement conjoint des études de cette nouvelle ligne.

Le Conseil municipal de Villiers-le-Bel :

- Affirme son soutien au projet de ligne 19 du métro du Grand Paris,
- Appelle les parlementaires à se mobiliser de concert auprès du Gouvernement pour que la ligne 19 soit intégrée dans le schéma du Grand Paris Express, à travers une révision qu'il lui appartient de conduire,
- Demande à Ile-de-France Mobilités de déléguer à la Société des Grands Projets la maîtrise d'ouvrage de cette nouvelle ligne 19,
- Souhaite que les études de faisabilité de la ligne 19 débutent dès l'année 2024,
- Appelle à la constitution, sous la présidence du Département du Val d'Oise, d'un comité de suivi de la ligne 19, associant l'ensemble des acteurs élus, institutionnels, économiques et

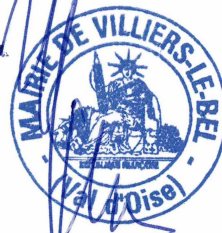
associatifs, afin d'assurer la mobilisation collective des responsables Valdoisiens sur un projet commun au bénéfice d'une meilleure qualité de vie pour tous.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Rosa MACEIRA



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



29 MAI 2024

Publication le :

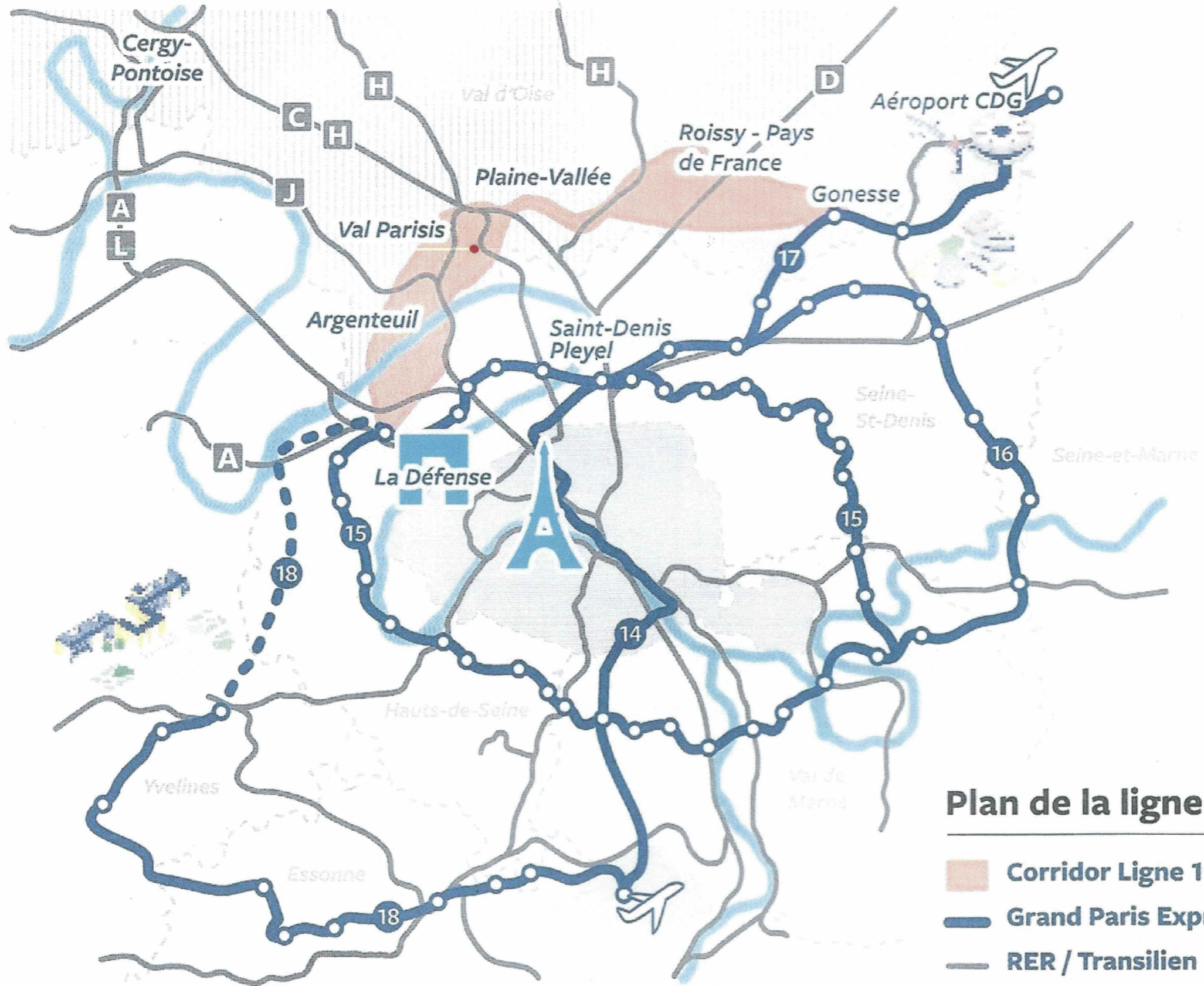
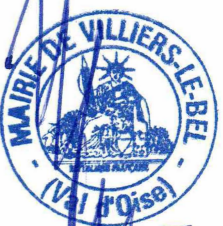
Transmission en Sous-préfecture le : 29 MAI 2024

VU et ANNEXE  
à la délibération du Conseil Municipal  
en date, du




24 MAI 2024

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire  
Jean-Louis MARSAC



**Plan de la ligne 19**

-  Corridor Ligne 19
-  Grand Paris Express
-  RER / Transilien